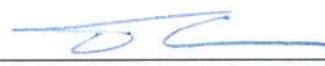


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale appuie le gouvernement dans ses demandes au gouvernement fédéral relativement à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin que le Québec obtienne une entente bilatérale qui réponde aux préoccupations du Québec.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 3 NOVEMBRE 2005.**

Québec, ce troisième jour de novembre 2005


FRANÇOIS CÔTÉ
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

